



La lettre N°110 - mercredi 7 mars

L'agenda de la semaine

Parmi les nombreux rendez-vous inscrits à mon agenda

cette semaine :

- **mardi 6 avril** 16h : Vote sur la Proposition de Loi libéralisant les jeux en ligne
- **mercredi 7 avril** : Intervention lors de l'examen en séance publique du texte "Dialogue Social dans la Fonction Publique" sur la remise en cause du régime de retraites des infirmières
- **jeudi 8 avril** 8h30 : Auditions dans le cadre de la Mission sur le Stress au travail
- **vendredi 9 avril** 9h : Conseil d'Administration du CHU de Saint-Etienne
- **samedi 10 avril** 17h30 : Tournoi de football de l'US Villars

L'Analyse



Lettre ouverte à Eric Woerth et Roselyne Bachelot pour leur demander l'annulation du décret remettant en cause la gratuité de soins pour les retraités mineurs !

Je viens d'écrire à Eric Woerth, Ministre du Travail, en charge du dossier des retraites et à Roselyne Bachelot, Ministre de la santé **pour leur demander de bien vouloir revenir sur un décret publié le 31 décembre 2009 qui remet en cause un acquis social datant de 1946 permettant la gratuité des soins pour les retraités**

mineurs en raison de la pénibilité de leur métier.

Monsieur le Ministre,

Madame la Ministre,

Le régime spécial des mines gère à la fois les accidents du travail, l'assurance-maladie et les retraites des mineurs et de leurs familles. Hôpitaux, pharmacies, cabinets dentaires et médicaux : les mineurs disposent de leur propre système de santé depuis 1946. Ce réseau de soins emploie 1300 personnes en France.

Dans le département de la Loire, on compte trois pharmacies et six médecins miniers en activité. Bénéficiant de la gratuité des soins, les mineurs et leurs familles sont exonérés du paiement des franchises médicales et de la retenue de 1€ sur le remboursement des consultations.

[Lire la suite sur le blog...](#)

L'Actualité



Le "Bouclier Fiscal" en 2009 : un cadeau pour les plus riches !

Une "grosse dizaine" des bénéficiaires du bouclier fiscal ont bénéficié d'une restitution moyenne de 7,7 millions d'euros en 2009.

Pour les 100 premiers bénéficiaires, la restitution moyenne est de plus de 1,8 millions d'euros. Le bouclier fiscal, a bénéficié à 16.350 contribuables au total, pour une restitution moyenne de 35.814 euros avec de fortes disparités entre contribuables, pour un coût total de 585 millions d'euros.

Depuis son adoption à l'été 2007, le Groupe Socialiste dénonce avec constance l'aberration du Bouclier Fiscal, cette mesure emblématique voulue par le Président de la République et qui aboutit à la restitution par les Services Fiscaux de sommes considérables aux plus nantis des contribuables.

Nous avons obtenu les résultats de ce dispositif pour l'année 2009. Vous trouverez ci-dessous le texte du courrier que m'a récemment transmis le Président de la Commission des Finances, Jérôme

suis intervenu dans la discussion générale afin de contester la remise en cause subreptice par le Gouvernement du régime de retraites des infirmières. Voici le texte de mon intervention :

Monsieur le Président,

Madame et messieurs les Ministres,

Messieurs les rapporteurs,

Mes chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, dans lequel le gouvernement a introduit subrepticement un changement du régime de retraite des infirmiers et infirmières.

Le 23 février dernier, votre gouvernement a introduit sournoisement par lettre rectificative un article 30 dans le projet de loi, un cavalier législatif, qui remet en cause le bénéfice de la majoration de la durée d'assurance égale à 10% de la période de service pour les infirmières prévue par les dispositions de l'article 78 de la Loi Fillon de 2003.

[Lire la suite sur le blog...](#)

<http://www.juanico.fr> - 04.77.30.53.60 – 11, rue de la Résistance 42000 SAINT-ETIENNE

Pour vous abonner ou vous désabonner de cette lettre : [cliquez ici](#)

Si vous connaissez des personnes intéressées par le travail parlementaire, ou simplement désireuses de recevoir des informations régulières, incitez les à s'abonner à cette lettre d'information.